



Numéro de l'acte	2016-174-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	522

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

### QUESTION N°2016-174

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Election des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de La Morinie et du Pays d'Aire.

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

En application du schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais arrêté le 30 mars 2016, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, les Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de La Morinie et du Pays d'Aire vont fusionner le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour créer la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016 portant projet de périmètre de cette fusion confirmé par arrêté préfectoral en date du 22 août 2016,

Vu l'article L. 5211-6-1 du CGCT fixant les modalités de répartition des sièges communautaires,

Vu l'article L.5211-6-2 du CGCT qui prévoit notamment qu'en cas de fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'un d'entre eux est à fiscalité propre, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges communautaires dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1.

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire de fusion en date du 16 novembre 2016 fixant notamment la répartition, le nombre de sièges communautaires par commune,

Considérant que le nombre de sièges attribué à la commune d'Arques est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,

Considérant que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Considérant que les listes doivent pour l'occasion être composées uniquement de noms de conseillers communautaires sortants, sans référence obligatoire aux listes déposés au moment du renouvellement général de 2014,

Considérant la délibération du 16 décembre 2015 visant à réélire les conseillers municipaux de la Ville d'Arques siégeant au Conseil Communautaire de la CASO suite à une démission à un poste de conseiller communautaire,  
Considérant qu'une liste peut être incomplète et que la parité entre hommes et femmes n'a pas à être appliquée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'élection des conseillers communautaires au nombre de 8

Le nombre de listes présentées est égal à : 2

- Une liste A – Un nouveau souffle pour Arques - composée des conseillers suivants :

- \* SAUDEMONT Caroline
- \* BOURGEOIS Jean-Marc
- \* DELAVAL Laurence
- \* GODART Dominique
- \* LOTTERIE Laurence
- \* MUNCK James
- \* BONVOISIN Karine

- Une liste B – Liste d'union socialiste et démocratique – composée des conseillers suivants :

- \* DUQUENOY Joël
- \* REANT Corinne

#### **Selon les procédures de vote et de calcul suivantes :**

Après avoir voté à bulletin secret, au terme du seul tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : .....29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : .....0
- Nombre de suffrages exprimés : .....29
- Majorité absolue : .....15

#### *Mode de calcul*

1. Nombre de voix exprimées / nombre de sièges à pourvoir  
 $29 / 8 = 3.625$

Les listes ont obtenu les résultats suivants :

Liste A a obtenu 20 voix  
Liste B a obtenu 9 voix

2. Nombre de voix obtenues par la liste A / Quotient  
 $20 / 3.625 = 5.51$  arrondi à l'entier inférieur soit 5

Nombre de voix obtenues par la liste B / Quotient  
 $9 / 3.625 = 2.48$  arrondi à l'entier inférieur soit 2

7. sièges ont ainsi été attribués. Il reste 1 siège à pouvoir.

3. Règle de la plus forte moyenne pour attribuer le (ou les) dernier(s) sièges(s)

Nombre de voix obtenues par la liste A / sièges déjà obtenus +1  
 $20 / 5 + 1 = 3.33$

Nombre de voix obtenues par la liste B / sièges déjà obtenus + 1  
 $9 / 2 + 1 = 3$

Le dernier siège est attribué à la liste A qui obtient la plus forte moyenne.

Ont obtenu :

LISTES	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste A	6	six
Liste B	2	deux

Par conséquent, sont déclarés élus conseillers communautaires au sein de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-omer :

- \* SAUDEMONT Caroline
- \* BOURGEOIS Jean-Marc
- \* DELAVAL Laurence
- \* GODART Dominique
- \* LOTTERIE Laurence
- \* MUNCK James
  
- \* DUQUENOY Joël
- \* REANT Corinne

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,



Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 14 décembre 2016

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

**Affiché le 15 Décembre 2016**

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT  
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**